

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

Raison sociale : Communauté d'Agglomération du Niortais
Adresse du siège social : 140 rue des Équarts – CS 28770 – 79027 Niort Cedex
Téléphone : 05.17.38.79.00
Représentée par M. Jérôme BALOGE, en sa qualité de Président, représenté par M. Alain CHAUFFIER, Vice-Président dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2022

Et

Raison sociale : La Direction Académique de l'Éducation Nationale
Adresse du siège social : 61 avenue de Limoges - 79022 Niort Cedex
Téléphone : 05.49.77.11.11
Représentée par M. Arnaud Leclerc, en sa qualité de Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Et

Raison sociale : Commune de Beauvoir
Adresse du siège social : 29 place de l'Hôtel de Ville - 79360 Beauvoir-sur-Niort
Téléphone : [05 49 09 70 78](tel:0549097078)
Représentée par : Mme Séverine VACHON, en sa qualité de Maire, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2022

EN RÉFÉRENCE AUX TEXTES SUIVANTS

- BO hors-série n° 3 du 19 juin 2008 portant sur les horaires et les programmes d'enseignement de l'école primaire
- B.O. n° 34 du 22 septembre 2011 et la circulaire portant sur le chant choral à l'école, au collège et au lycée
- B.O. n° 3 du 19 janvier 2012 et la circulaire sur le développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège
- Charte de l'enseignement artistique spécialisé
- Projet pédagogique de l'école de Beauvoir
- Projet d'établissement du Conservatoire Danse et Musique Auguste-TOLBECQUE

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Préambule :

Dans le cadre de ses missions d'enseignement artistique et culturel privilégiant notamment la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, la Communauté d'Agglomération du Niortais, par l'intermédiaire de son Conservatoire à Rayonnement Départemental Auguste-TOLBECQUE souhaite élaborer et développer un projet pluriannuel d'orchestre à l'école Charles Perrault de Beauvoir.

Un orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre pendant 3 ans (du CE2 au CM2). L'orchestre à l'école est obligatoirement inscrit dans le projet d'école avec l'aval de la DSDEN du département concerné. Les musiciens intervenants du Conservatoire et les enseignants artistiques (technique instrumentale) se déplacent au sein de l'école. Le projet s'adresse à des élèves qui ne fréquentent pas le Conservatoire. Il n'est demandé aucune participation financière aux familles.

Article 1 – Contenu du projet

Les partenaires (DSDEN, CAN, Commune) s'associent pour la mise en place d'un orchestre à l'école sur une durée de trois années scolaires, soit d'octobre 2022 à juin 2025.

Article 2 – Objectifs du projet

Le présent projet a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'école Charles Perrault et d'établissement du Conservatoire en proposant aux élèves un projet collectif qui développe le plaisir d'apprendre, le travail solidaire et l'autonomie, l'effort, la confiance en soi et la rigueur.

A ce titre, il contribue à la formation de la personne et du citoyen, domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en développant, notamment, une technique instrumentale à partir d'une pratique orchestrale.

Article 3 – Déroulé du projet

Permettre aux élèves de l'école élémentaire Charles Perrault de Beauvoir l'accès à la pratique orchestrale au sein d'un « Ensemble bois ». Celui-ci est composé de flûtes traversières, clarinettes et bassons.

Il est convenu entre les parties que deux heures de pratique hebdomadaire (le jeudi de 9h30 à 11h30) seront consacrées à ce partenariat.

Article 4 – Engagement du Conservatoire

Le Conservatoire est propriétaire du parc instrumental nécessaire au bon déroulement des activités, qui sera mis à disposition à titre gracieux auprès des élèves.

Niort-Agglomération, par l'intermédiaire du Conservatoire Auguste-TOLBECQUE, met à disposition des enseignants en musique selon des modalités précises (nombre d'enseignants, disciplines, quotas horaires déterminés en début d'année scolaire).

Article 5 – Engagement de l'Education Nationale

L'école essaiera de garantir au mieux le maintien des élèves dans l'orchestre et la stabilité de l'effectif à chaque rentrée scolaire afin de garantir la continuité pédagogique et le bon déroulement du projet. Chaque nouvel élève arrivant dans la classe concernée intégrera le projet. Les enseignants titulaires des classes accompagnent le projet dans sa dimension pédagogique et participent aux temps de coordination.

Article 6 – Engagement de la Commune

La Commune met à disposition les locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'activité et apporte un soutien logistique.

Article 7 – Responsabilités

Sur le temps scolaire, les élèves sont sous la responsabilité de leur enseignant. La CAN est responsable de l'ensemble du parc instrumental et des heures d'enseignements qui ne devront pas être utilisées pour des activités autres que celles définies par la présente convention de partenariat.

Les instruments sont mis gracieusement à disposition des élèves et placés sous leur responsabilité.

L'assurance de l'établissement garantit les instruments dans l'enceinte de l'école. La responsabilité civile et individuelle de chaque élève impliqué dans le projet couvre les instruments à leur domicile.

Article 8 - Évaluation et Bilan

Une évaluation régulière réunissant les différents partenaires ainsi qu'un bilan global annuel permettront de mesurer :

- l'impact du projet sur les résultats scolaires et sur l'attitude des élèves ;
- la qualité artistique atteinte par l'orchestre et les compétences techniques développées par chaque élève ;
- la poursuite d'un parcours de formation instrumentale en dehors du cadre scolaire ;
- l'adéquation des caractéristiques du projet aux objectifs : les constats et évolutions à envisager.

Le bilan sera transmis aux autorités de tutelle.

Article 9 – Projet pédagogique

A cette convention est annexé un dossier pédagogique qui décline spécifiquement les principes de référence, les principaux objectifs, les modes d'organisation et d'évaluation du projet (annexe 2).

Article 10 – Durée et conditions d'exécution

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature et s'applique jusqu'au 30 juin 2025.

Elle pourra être éventuellement renouvelable par avenant exprès.

Elle pourra être précisée, complétée ou modifiée.

Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, pour des raisons dûment motivées, par courrier recommandé avec accusé de réception ; l'annulation prendra effet deux mois après la réception du courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Article 11 – Clauses supplémentaires

Tout ajout devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention, signé par les 3 parties.

Fait à _____, le _____, en 3 exemplaires

Pour la Communauté d'Agglomération
du Niortais, et par délégation,

Pour la D.S.D.E.N.,

Pour la Commune,

Le Vice-Président en charge de La Culture
Alain CHAUFFIER

Arnaud LECLERC

Séverine VACHON

Projet pédagogique : Orchestre A l'école

Contexte :

Ce projet répond à 3 objectifs :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire,
- développer et renforcer leur pratique artistique,
- favoriser un contact direct avec les artistes, les œuvres et les lieux d'art et de culture.

Comme le prévoit le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, « l'école donne aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution ».

Cet orchestre bois sera constitué de flûtes traversières, clarinettes et bassons ; le projet ne nécessite pas de pré-requis vocal ni instrumental, théorique ou culturel ; il privilégie l'oralité ; il permet à des élèves de jouer d'un instrument en groupe pour susciter leur motivation. En outre, cet atelier fédèrera l'Education Nationale, la Municipalité et la Communauté d'Agglomération et permettra un maillage du territoire.

Modalités d'organisation :

La classe concernée est celle de CE2 avec 19 élèves en 2022-2023, puis le même groupe classe en CM1 puis CM2.

Les enseignants seront musiciens au sein de l'orchestre à l'école.

Les séances auront lieu dans la salle « Abeille » attenante à l'école et deux salles de l'école, chaque jeudi matin de 9h30 à 11h30. Chaque répétition hebdomadaire sera partagée en 2 temps :

- 1 temps d'ateliers en petits groupes
- 1 temps de tutti

Evaluation :

Une attention particulière sera portée :

- aux résultats scolaires (avant et après la mise en place de l'orchestre) en prenant en compte la moyenne de la classe, le taux de redoublement, l'évaluation en fin de CM2,
- à l'attitude en classe et dans l'enceinte de l'école,
- à l'attitude envers l'école,
- à l'ambition,
- à l'estime de soi,
- aux rapports sociaux,
- à la confiance envers les autres,
- à l'attitude dans le cadre du projet et face au dispositif proposé.

Ce projet doit favoriser l'interdisciplinarité et permettre d'associer des disciplines différentes : la littérature, l'éducation artistique...

Il doit permettre de prendre en compte la progression individuelle de l'élève, l'évolution de ses comportements (savoirs-être) dans l'orchestre et ses progrès quant à la compréhension des langages musicaux (savoirs, savoirs-faire).

Le but est de conduire les élèves à se produire régulièrement, enjeu moteur dans l'évaluation du dispositif : des représentations publiques de l'orchestre dans le cadre d'évènements particuliers mais également des rencontres avec d'autres partenaires comme l'orchestre à vents bois du Conservatoire ou encore des associations musicales du territoire. Ces valorisations deviendront alors un vecteur actif capable d'emporter différentes matières scolaires.

A long terme, nous souhaitons que ce projet permette à l'élève de développer une pratique dépassant le cadre et le temps scolaire au service de la réussite scolaire et de son développement personnel.

Programmes et compétences mises en œuvre dans le cadre du projet			
Domaines	Compétences travaillées au cycle III	Compétences travaillées au cycle II	Compétences mises en œuvre en atelier
Français	<p>Comprendre et s'exprimer à l'oral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecouter pour comprendre un message oral, un propos, un discours, un texte lu. - Parler en prenant en compte son auditoire. - Participer à des échanges dans des situations diversifiées. - Adopter une attitude critique par rapport au langage produit. - <i>Domaines du socle : 1, 2, 3</i> <p>Lire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lire avec fluidité. - Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter. - Contrôler sa compréhension, être un lecteur autonome. - <i>Domaines du socle : 1, 5</i> <p>Écrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire des écrits variés. 	<p>Comprendre et s'exprimer à l'oral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écouter pour comprendre des messages oraux ou des textes lus par un adulte. - Dire pour être entendu et compris. - Participer à des échanges dans des situations diversifiées. - Adopter une distance critique par rapport au langage produit. - <i>Domaines du socle : 1, 2, 3</i> <p>Lire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des mots de manière de plus en plus aisée. - Comprendre un texte. - Pratiquer différentes formes de lecture. - Lire à voix haute. - Contrôler sa compréhension. - <i>Domaines du socle : 1, 5</i> <p>Écrire :</p>	<p>Prioritairement le travail sera fait par oralité, répétition et imitation des sons produits.</p> <p>Puis il passera par une phase de codage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - écouter ; - identifier des sons / structures (se retrouver dans l'environnement sonore permet de se situer dans un milieu) ; - codage des sons pour un passage à l'écrit ; - se repérer dans l'espace (latéralisation) et dans le temps (jeux de rythmes) ; - rappeler une mélodie, un chant, une danse, - verbaliser les actions ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Réécrire à partir de nouvelles consignes ou faire évoluer son texte. - <i>Domaine du socle : 1</i> <p>Comprendre le fonctionnement de la langue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit. - Acquérir la structure, le sens et l'orthographe des mots. - Maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe. - <i>Domaines du socle : 1, 2</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Produire des écrits. - Réviser et améliorer l'écrit qu'on a produit. - <i>Domaine du socle : 1</i> <p>Comprendre le fonctionnement de la langue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit. - Mémoriser et se remémorer l'orthographe de mots fréquents et de mots irréguliers dont le sens est connu. - Identifier des relations entre les mots, entre les mots et leur contexte d'utilisation ; s'en servir pour mieux comprendre. - Étendre ses connaissances lexicales, mémoriser et réutiliser des mots nouvellement appris. - <i>Domaines du socle : 1, 2</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - développer le vocabulaire du sonore ; - utiliser la polyphonie (travail à plusieurs voix du style orchestre) pour organiser les productions musicales du groupe ; - prendre conscience de la phrase musicale (organisation du son, et du rythme). - Capacité à entrer en contact avec des anciens et se mettre en position d'écoute de la mémoire de l'autre, - Capacité à transcrire à l'écrit de propos recueillis oralement, - Prise de conscience historique : les propos collectés devront être resitués dans l'environnement de leur époque.
<p>Education physique et sportive</p>	<p>Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'engager dans les activités sportives et artistiques collectives. - <i>Domaine du socle : 3</i> 	<p>Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepter et prendre en considération toutes les différences interindividuelles au sein d'un groupe. - <i>Domaine du socle : 3</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - éveiller à la prise de conscience du schéma corporel : coordination, décontraction, respiration, indépendance ; - mémoriser le geste ; - retrouver des rythmes de base ;

			<ul style="list-style-type: none"> - assumer sa voix musicale ; - assumer son rôle au sein du groupe, - prendre conscience du rapport à l'espace, - approche du corps au service du sensible et de l'émotion, - rapport masculin / féminin.
EMC	<p>La sensibilité : soi et les autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie. - Se sentir membre d'une collectivité. <p>Le jugement : penser par soi-même et avec les autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les aptitudes à la réflexion critique : en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté. - Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général. <p>L'engagement : agir individuellement et collectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'engager et assumer des responsabilités dans l'école. 		<ul style="list-style-type: none"> - partager le matériel ; - respecter le matériel ; - jouer ensemble ; - trouver une unité sonore et de tempo ; - laisser le temps à chacun de s'approprier le texte musical ; - inviter au tutorat dans le travail musical ; - respecter l'écoute de l'autre ; - développer l'autonomie critique.
Mathématiques	Calculer :	Calculer :	

	<ul style="list-style-type: none"> - Calculer avec des nombres entiers et des nombres décimaux, de manière exacte ou approchée, en utilisant des stratégies ou des techniques appropriées (mentalement, en ligne, ou en posant les opérations). - Contrôler la vraisemblance de ses résultats. - <i>Domaine du socle : 4</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Calculer avec des nombres entiers, mentalement ou à la main, de manière exacte ou approchée, en utilisant des stratégies adaptées aux nombres en jeu. - Contrôler la vraisemblance de ses résultats. - <i>Domaine du socle : 4</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - travailler les durées ; - travailler la polyrythmie ; - savoir se placer les uns par rapport aux autres ; - intervenir au bon moment par rapport au morceau, aux autres musiciens.
--	---	--	---

Education musicale	<ul style="list-style-type: none"> - Chanter et interpréter : - Reproduire et interpréter un modèle mélodique et rythmique. - Interpréter un répertoire varié avec expressivité. - <i>Domaines du socle : 1, 5</i> - Écouter, comparer et commenter : - Décrire et comparer des éléments sonores issus de contextes musicaux différents. - Identifier et nommer ressemblances et différences dans deux extraits musicaux. - Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent 	<p>Chanter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chanter une mélodie simple avec une intonation juste, chanter une comptine ou un chant par imitation. - Interpréter un chant avec expressivité. - <i>Domaines du socle : 1.4, 5</i> <p>Écouter, comparer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire et comparer des éléments sonores. - Comparer des musiques et identifier des ressemblances et des différences. - <i>Domaines du socle : 1.1, 1.4, 3, 5</i> <p>Explorer et imaginer :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser un vocabulaire technique, spécifique lié à l'instrument et à la musique ; - mémoriser des mélodies (accompagnements, morceaux, mélodies chantées) ; - avoir une attitude d'écoute : s'écouter, écouter l'autre et le groupe ; - développer le chant intérieur ; - travailler en polyphonie et en canon ;
---------------------------	---	--	---

	<p>une œuvre musicale dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique contemporain, proche ou lointain.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Domaines du socle : 1, 3, 5</i> <p>Explorer, imaginer et créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imaginer l'organisation de différents éléments sonores. - Faire des propositions personnelles lors de moments de création, d'invention et d'interprétation. - <i>Domaines du socle : 1.4, 5</i> <p>Échanger, partager et argumenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Argumenter un jugement sur une musique. - Écouter et respecter le point de vue des autres et l'expression de leur sensibilité. - <i>Domaines du socle : 1, 3, 5</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Imaginer des représentations graphiques ou corporelles de la musique. - Inventer une organisation simple à partir de différents éléments sonores. - <i>Domaines du socle : 1.4, 5</i> <p>Échanger, partager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exprimer ses émotions, ses sentiments et ses préférences. - Écouter et respecter l'avis des autres et l'expression de leur sensibilité. - <i>Domaines du socle : 1.1, 3, 5</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre que l'orchestre a besoin de chaque capacité donc de chacun ; - jouer selon un tempo et en rythme ; - favoriser la culture musicale en découvrant des variétés de genre et de style selon les époques et les cultures.
--	--	---	--